

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE WATERVILLE**

**RÈGLEMENT NO. 646**

**RÈGLEMENT NO 646 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 644 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX  
DE RÉFECTION DES RUES PRINCIPALE SUD ET HIGHLAND ET AUTORISANT UN  
EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS**

ATTENDU que la Ville de Waterville a décrété, par le biais du règlement numéro 644, une dépense de 1 988 000 \$ et un emprunt de 1 988 000 \$ pour les travaux de réfection des rues Principale Sud et Highland ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 644 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture des soumissions;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil le 17 mai 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU que le règlement ne requiert pas de procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter;

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

L'article 2 du règlement numéro 644 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 106 139 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3**

L'article 3 du règlement numéro 644 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 106 139 \$ sur une période de 20 ans.

**ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Waterville, ce 20<sup>ième</sup> jour de mai 2021.

---

Nathalie Dupuis  
Mairesse

---

Nathalie Isabelle  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

Avis de motion : 17-05-2021

Projet de règlement adopté le : 17-05-2021

Règlement adopté le : 20-05-2021

Autorisation du ministère environnement :